

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 13

Artikel: Pécoué et lo tarife
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200031>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

directeur d'hopitaux 20,000 francs composés de toutes pièces étrangères, un *assez grand nombre frappées aux armes de Suisse ayant pour face un ours*; il s'en trouvait de Charles-Quint, du duc d'Albe, de tous les cantons d'Allemagne et de Suisse, etc; toutes ces pièces étaient remarquables par leur antiquité.

On a donné cet argent à 49 francs le marc. Il va être donné aux orfèvres qui le fondront impitoyablement.

(Voir les origines de la *France contemporaine*, par Taine, au tome I^e, page 33).

ALFRED CERESOLE

Faut pas confondre.

Le fait s'est passé, dit-on, il y a quelques années.

Une société de chant de la Suisse allemande, en voyage de plaisir, eut la généreuse pensée d'aller exécuter quelques-uns de ses chœurs sous les fenêtres de l'Hôpital cantonal.

Aucun des sociétaires ne connaissait la ville; le président se fit indiquer le chemin à suivre. Après un moment de marche, les chanteurs, se trouvant devant un grand bâtiment, à l'air officiel, se rangèrent en cercle et entonnèrent: « O mein Heimatland! »

Un autre chœur suivit, en français, cette fois: « Vierge douce et fière, noble liberté ».

Ils virent alors venir à eux le directeur de l'établissement. Celui-ci les invita à monter dans son salon et leur offrit quelques bouteilles de Dézaley. Puis, il les remercia d'une si aimable attention à laquelle, dit-il, ses pensionnaires n'étaient guère habitués ».

C'était devant le Pénitencier et non devant l'Hôpital qu'ils avaient chanté nos confédérés.

L'histoire en musique.

C'est de la musique écrite par Gustave Doret pour le *Peuple vaudois*, de Warnery, que je veux parler.

Car vous savez — ou vous ne savez pas encore — que le 14 avril et jours suivants, au Théâtre de Lausanne, sera représenté un drame historique en quatre actes, le *Peuple vaudois*, de Henri Warnery, musique de Gustave Doret.

Ce drame nous montre comment les Vaudois ont passé de la servitude bernoise à l'indépendance dont nous allons fêter le centenaire.

Et dans l'ouverture musicale, qui précède le lever du rideau, Gustave Doret fait raconter à ses instruments toute l'histoire de la Révolution vaudoise. Ecoutez plutôt:

* * *

Cinq lourdes et lentes notes! La patte de l'ours est bien pesante. Mais Jean-Louis ne se révolte pas; il ne sort pas de son ordinaire inertie; il souffre en silence; résigné il soupire sa plainte:

Jean, p'tit Jean s'en revient des vignes,
Le dos chargé d'échallais.
Il trouve sa femme à table,
Avec monsieur l'avocat.
— Jean, p'tit Jean, voilà ta soupe,
Avec un morceau de lard.
Pendant qu'il mange sa soupe,
Le chat emporte son lard.
— Si je cours après la chatte,
Elle m'égratignera.
Si je laisse ma femme à table,
L'avocat l'embrassera.
Il vaut mieux manger ma soupe,
Et laisser courir le chat.

Résignons-nous de crainte de pire! Mais, dans le lointain, là-bas, du côté de la France, résonne le tambour et retentissent les accents du *Ça ira!* Jean, p'tit Jean, entendu-tu? — Non. Sa plainte reprend, humble et résignée. Pour-

tant se fait entendre un son suave et doux, comme l'espoir d'un avenir meilleur.

Seraït-ce la liberté? mais quelle liberté? Le *Ça ira* se précipite. On entend gronder les sauvages accents de la *Marseillaise*. La *Carmagnole* danse sa folle sarabande. C'est la chute d'un monde! Seraït-ce dans les bras des révolutionnaires de France que Jean-Louis trouvera la liberté qu'il rêve? Non. Bientôt se tait, à l'orchestre, l'orage révolutionnaire; il cède le pas à un air de chez nous, gracieux et léger, sans rien de farouche ni de cruel. C'est l'aspiration à la liberté sous l'égide de la blanche croix. Jean-Louis ne sait d'abord à quel parti s'arrêter. Il reprend sa mélancolique plainte:

Jean, p'tit Jean s'en revient des vignes...!

Puis de plus belle reprend la lutte. Les flûtes chantent la *Carmagnole*; les cors et les violons leur répondent par les hymnes d'espérance et de liberté. Qui l'emportera? Le refrain débraillé de la *Carmagnole* semble un moments'imposer; de nouveau la *Marseillaise* lance ses sanglants accords. C'est la France que va suivre le canton de Vaud; c'est dans ses bras qu'il va se jeter! Non pas! Le peuple vaudois se ressaisit bien vite. Et c'est l'hymne de l'union du canton helvétique qu'à la fin entonne tout l'orchestre:

Nous voici tous, blanche Helvétie...!

Les différents actes de la pièce ne font que développer cette donnée où est résumée, comme vous le voyez, toute l'histoire de la Révolution vaudoise¹.

A. BONARD.

Un sûr garant.

La jeunesse d'un de nos villages avait organisé une kermesse pour se procurer les fonds nécessaires à l'achat d'un drapeau.

Au milieu de la place de fête, un modeste pavillon abritait l'exposition des dons variés et nombreux qui avaient été offerts pour la tombola.

A l'heure du banquet, aucun des membres de la jeunesse ne voulut consentir au sacrifice de son diner pour monter la garde au pavillon.

— Dis-voi, Jean, fit le secrétaire au président, on ne peut pas laisser ces lots comme ça, sans personne pour surveiller.

— Pardine que non, qu'on peut pas, mais personne ne veut rester. Je peux pourtant pas faire la garde, moi... et mon discou!

— Mais, j'y pense, si on disait au domestique du juge de veni. C'est un fort lulu; y se laisse-rait pas embêter. On lui paiera un demi.

— J'en suis pas, moi. Le domestique au juge n'est pas de chez nous; on peut pas s'y fier. Qui sait bien peu si y ne nous chemarotzerait pas quierchose.

— Allons donc! Ecoute, Jean, y me vient une idée. On lui met une mouche vivante dans chaque main, et puis, quand on viendra le remplacer, y faudra qu'y nous montre les mouches, encore vivantes. Comme ça, y a pas moyen...

— Ouai!... Eh bien, va comme il est dit.

Pécoué et le tarife.

Vo sédes que y'a demeindze passâ houit dzo n'ein votâ po lo tarife dâi piadzo, dâi la douana et dâi gardes-frontières, que cein a passâ à l'umannitâ mein cauquîs ceint mille voix.

Cauquîs dzo dévant, l'etiont on part dévant la fordze que dévezâvant dê cein; lo Louis ào dragon étaï po lo tarife; lo valet à la Grittâ étaï contre, pace que fâ lo boutsi et prefeindâi qu'on démandâvè pas prâo su lê bao d'Etalie;

¹ La partition, réduite pour chant et piano, est en souscription au prix de fr. 5,50 chez MM. Fötsch frères, à Lausanne et Vevey, jusqu'au 14 avril. Dès cette date elle sera mise en vente au prix de fr. 3.— C'est une œuvre maîtresse qui fait le plus grand honneur à notre compositeur vaudois, Gustave Doret.

dâi z'autro que ne l'ai compregnant gotta, de-sant que faillai votâ coumeint l'asseuse qu'é-tai por, enfin quiet! n'etiont pas tant d'acco su cé commerço, quand lo gros Tromblon dese que y'arâi 'na conféreinça su lo tarife ào veladzo pè dou monsus dè Lozena, on avocat et on autre, et que n'y arâi qu'à l'âi allâ po lè z'ouïre et sè décida coumeint faillai votâ.

— Et bin mé, vu l'âi allâ à cllia confereinça! dese adon Pécoué, lo taipi, et vu mimameint démandâ la parola po dévezâ assebin dâo tarife! vo vaidès bin!

— Kaise-tè, fou que t'è! l'âi fâ adon ion, qu'est-te que te l'ai cognai à cein? atant què ma choqua!

— Noutra tchivra ein sâ petetré mé què li! fâ on autre.

— Vaidès-vo Pécoué à la tribuna, avoué sati-gnassa rosetta et sa mourtache ein brosse dè rezetta! dese on troisième, va férè crêva dè rire tot lo mondo, rein qu'ein lo véyeint!

— D'aboo, po férè on discou, dese adon lo valet ào syndico, faut on autre coo què tè, Pécoué, et su sù que po cè tarife, t'è coumeint mé, te ne l'âi compreind gotta! te porrâi petetré bin no derè oquè su lè derbons et coumeint on teind lè trappès, má po la douana et lo piadzo, t'ein sâ antan què noutra modze!

— Dis-vai, Pécoué! l'âi fâ onco on autre, se te l'âi vas à cllia confereinça, tè foudrà prâo emprontâ on habit à pans ào menstre!

— Vo z'ai bo vo fotrè tré ti dè mé! lâi fâ Pécoué, wo sottigno que vu l'âi allâ et que pre-gno la parola; volliaj-vo fremâ avoué mé po dozo botolhies dè boutsi que ne héreint après?

— Et bin, va que sai de! firont lè z'autro.

— L'est bon. La né dè la confereinça arrêvâ et y'avái on moué dè dzeins et mimameint dâi fennès, kâ cein s'étai redipettâ pè lo veladzo que Pécoué allâvè dévezâ dâo tarife et que vol-liâvè mimameint rabâtsi l'avocat et l'autre mina-mor.

Lo syndico, que fasâi lo majo dè trabbia, a bailli la parola à l'avocat et tandi on haora et demi dè temps stuce lâo z'ein a cratchi lo cor et lo long su cè tarife et l'a tant bin cein es-pliquâ, que, quand l'eût zu botsi, l'ont battu on ban cantonat ein se n'honneu, ein redob-blileint, onco!

Pu lo syndico bailli la parola à Pécoué, que monté su la chéra. Tot lo mondo fâ « silence » et on arâi oïu câyi 'na motse.

— Chers concitoyens! dese adon noutron taipi, j'avais demandé la parole pour discuter aussi du tarif en question, mais, comme l'orateur qui m'a précédé vous a précisément dit tout ce que je voulais vous dire, vous ne voudriez pas, n'est-ce pas, que je vous répète les mêmes arguments; je laisserai donc la parole à l'orateur qui vient après moi!

Quand l'eut cein de, le redécheint dè la chéra, après avâi fîfa la copa, pu lo returné sè chetâ à son banc.

Ma fai, lè z'autro, qu'etiont venus po sè fotrè dè Pécoué, avion bo et bin perdu, kâ l'autro avâi démandâ la parola, coumeint l'avâi de, et l'âi ont étâ po lâo doze botolhies dè boutsi que l'ont fîfa la mima né à la pinta dè coumena.

* *

Un mot retour d'Allemagne.

Le mot *restauration* n'a jamais désigné, en français, un lieu où l'on sert à manger. Ni Littré, ni l'Académie ne lui donnent cette acception. C'est d'Allemagne que ce mot nous est venu, ou plutôt revenu, avec le sens faussé. Il s'étale aujourd'hui, avec ses cinq syllabes, sur nombre d'enseignes de la Suisse romande. Pourquoi donc renoncer aux anciens termes de *restaurant* ou de *traiteur*? Est-ce parce qu'ils sont plus courts et qu'ils disent la chose en bon français?

* *